



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Dossier n°PUCODT/ERP/410/2022

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (ci-après le Code), il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Demandeur : **M. Jérôme WAUTHIER** domicilié à 5101 Erpent, Drève du Parc d'Erpent, 29.

Le terrain concerné est situé à 5101 Erpent, Drève du Parc d'Erpent, 29 et cadastré 26^e division, section A n°145B2.

Le projet consiste en l'**agrandissement d'une habitation unifamiliale**.

L'annonce de projet est réalisée en vertu de l'article R.IV.40-2, §1^{er}, 2° du Code car le projet présente une profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës.

Le présent avis respecte les formalités prescrites par l'article D.VIII.6 du Code.

(*) Le dossier peut être consulté sur rendez-vous uniquement :

du 06 juillet 2022 au 15 juillet 2022 et du 16 août au 22 août 2022 inclus à l'adresse suivante : VILLE DE NAMUR, service Urbanisme, Hôtel de Ville, 5000 Namur, Aile A (2^{ème} étage) :

- Du lundi au jeudi de 8h à 12h (sur RDV *).

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : VILLE DE NAMUR, service Urbanisme, Hôtel de Ville à 5000 Namur
- par fax au numéro 081/246.590
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@ville.namur.be
- remises à la maison des citoyens, Hôtel de Ville.

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou fax sont datés et signés; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

L'enveloppe, le fax ou le courrier électronique portera la mention : **PUCODT/ERP/410/2022**.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période (*) auprès du service Urbanisme.

(*) Les consultations se déroulent de la façon suivante : prise de rendez-vous obligatoire au plus tard 24 heures à l'avance au 081/246.347 ou via l'adresse mail : urbanisme@ville.namur.be